

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-47 du 14 février 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre de la Justice Populaire, de  
l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE,  
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et  
des Loisirs pour compter du 11 février  
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 11 février 1983, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 Février 1983

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 PG/PPC 2  
MTAL-MJP 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-